

Collège LES CAPUCINS

Route de Voisenon

77000 MELUN

Tél : 01 60 68 69 30 - Fax : 01 64 52 85 45

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 26 septembre 2019

Membres présents : 12 cf. pièce jointe

Membres excusés : Mme ANANI, Mme DACALOR, M. MAJKOWSKI, M. MACHEMACHI, Mme BEAULNES-SERENI, Mme BARGE-POUY, M. RODRIGUEZ

Absents : Mme ASTRUC, Mme MAZOUNI, M. ZEGHOUDI

Le quorum étant atteint, 12 membres présents, la séance est ouverte à 18h15.

Monsieur le Principal remercie les administrateurs présents.

Secrétariat de séance : M. LECAUDÉ est désigné secrétaire de séance.

1. Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du compte rendu du CA du 01/07/2019.
3. Résultats aux examens 2018/2019.
4. Bilan vie scolaire
5. Effectifs rentrée 2019.
6. Participation de l'établissement au dispositif « école ouverte » pour l'année 2020.
7. Adoption du programme de l'association sportive.
8. Présentation du projet de cross 2019
9. Avis du conseil d'administration sur la création de sections sportives au sein de l'établissement à la rentrée scolaire 2020.
10. Adoption sans modification du règlement intérieur.
11. Présentation du PPMS « Attentat-intrusion ».
12. Proposition d'attribution d'un des logements de fonction alloué au collège
13. Décision budgétaire modificative
14. Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation de conventions :
 - Utilisation du parc du Jard – IME de Voisenon,
 - Convention pluriannuelle d'objectifs modifiée – CAMVS
15. Questions diverses. :
 - L'avis du conseil d'administration sera sollicité sur la création de classes à horaires aménagés danse (CHAD) au sein de l'établissement
 - L'autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation d'une convention avec l'APAM sera sollicitée.
 - Présentation de l'organisation du service durant les petites vacances de l'année scolaire 2019/2020

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu du CA du 1^{er} juillet 2019 :

Le compte rendu du CA du 1^{er} juillet 2019 est approuvé à l'unanimité

3. Résultats aux examens 2019.

Le président du conseil d'administration présente aux administrateurs les résultats aux différents examens (cf. doc annexe) : diplôme national du brevet (DNB), certificat de formation générale (CFG) et diplôme étude en langue française (DELFF).

Le Président du CA informe les administrateurs que les résultats d'admission au DNB sont en légère baisse. Il fait remarquer la faiblesse des notes à l'écrit.

Le CFG a été réussi à 100 % cette année.

Le DELFF A2 est obtenu à 83% soit une progression de 10 points.

L'objectif des années à venir sera de maintenir ces évolutions positives (CFG et DELFF) et de mieux accompagner encore les élèves qui préparent le DNB, notamment ceux de la série professionnelle.

4. Bilan vie scolaire

Le président du conseil d'administration fait une présentation du bilan vie scolaire et cède la parole à Mme LARDERET, CPE.

Globalement, les procédures mises en place depuis plusieurs années semblent fonctionner puisqu'il est à noter une diminution des principaux indicateurs (absence, absentéisme, exclusions de cours, sanctions et punitions).

Le Président du CA et l'ensemble des administrateurs tiennent à remercier l'ensemble de la vie scolaire pour le travail fourni, leur implication et le suivi des élèves.

5. Effectifs rentrée 2018.

Le Président du CA communique aux administrateurs les effectifs de la rentrée 2019.

Au 26 septembre, le nombre d'élèves s'élève à 383 élèves avec une division de plus que l'année dernière (345 en 2018/2019).

6ème : 77élèves et 7 UPE2A

5ème : 107 élèves et 3 UPE2A

4ème : 93 élèves et 4 UPE2A

3ème : 91 élèves

Le président du conseil d'administration informe les administrateurs que la livraison des logements de l'écoquartier est en cours. Jusqu'à présent, les nouvelles inscriptions ne sont pas majoritairement issues du nouveau quartier. Le nombre des inscrits est donc susceptible d'augmenter, notamment pour accueillir les jeunes des nouvelles familles de l'éco-quartier (livraisons à partir d'octobre 2019).

Il indique alors que tout sera mis en œuvre pour accueillir les nouveaux arrivants. Il rappelle par exemple que des manuels supplémentaires ont été commandés afin de pouvoir accueillir sans attendre et dans les meilleures conditions les nouveaux arrivants

Enfin, le président du CA précise que ce serait une grave erreur, dans le contexte d'évitement subit par le collège actuellement, de ne pas accueillir ces nouveaux élèves même si le nombre d'élèves peut parfois dépasser 25 élèves par classe.

6. Participation de l'établissement au dispositif « école ouverte » pour l'année 2019.

Les membres du conseil d'administration sont informés des dates de fonctionnement de l'école ouverte (cf. doc annexe). Approbation du calendrier et des activités de l'Ecole ouverte à l'unanimité (12 votants)

7. Adoption du programme de l'association sportive

Le Président du Conseil d'administration fait lecture du programme de l'association sportive (cf. doc annexe).

Les activités et horaires proposés visent à obtenir le maximum d'adhésion de la part des élèves et une grande mixité. Un créneau de foot en salle féminin a été mis en place afin de permettre l'accès du plus grand nombre de filles à cette activité.

Le programme est adopté à l'unanimité (12 votants)

8. Présentation du projet de cross 2019

Le Président du CA présente aux administrateurs le projet de cross scolaire 2019 qui aura lieu le lundi 07 octobre 2019 (cf. doc joint).

Le cross intègre comme l'année dernière les classes de CM2 des écoles élémentaires du réseau (école des Capucins et école Simone Veil.)

Le projet est adopté à l'unanimité.

9. Avis du conseil d'administration sur la création de sections sportives au sein de l'établissement à la rentrée scolaire 2019.

Le Président du CA souhaite recueillir l'avis des administrateurs sur la création de sections sportives. Le Président du CA indique que les demandes concernent l'athlétisme et le volley-ball.

Il est rappelé que le collège présente depuis plusieurs années des demandes de section sportive en tenant compte des remarques et travaille sur l'amélioration des conditions de pratique.

Le Conseil d'administration est consulté pour avis sur ce projet et approuve à l'unanimité le projet de création de sections sportives (12 votants).

Le Président du CA évoque également le projet de création d'une classe à horaires aménagés danse (CHAD). Ce point sera développé dans les questions diverses.

10. Règlement intérieur

Le président du CA présente des modifications récentes du code de l'éducation concernant la discipline dans les établissements scolaires du second degré (décret n° 2019-906 du 30 août 2019).

Dans l'attente d'un vadémécum précisant certaines notions telle que la période probatoire, le Président du Conseil d'administration propose de ne pas modifier le règlement intérieur, attendu que celui-ci intègre déjà de nombreuses dispositions préconisées par ce décret comme assurer le suivi des élèves sanctionnés et les mesures d'accompagnement de la sanction d'exclusion de l'établissement.

Un rapport sur la suite donnée aux rapports d'incidents sera présenté annuellement aux administrateurs du CA.

Concernant les horaires du collège, le Président informe les administrateurs que les sonneries font foi et que l'équipe de Vie scolaire sera stricte sur le traitement des retards.

11. Présentation du PPMS « Attentat-intrusion ».

Le Président du CA présente aux administrateurs les modalités de réalisation du plan particulier de mise en sûreté « intrusion / attentat ».

Le plan particulier de mise en sûreté « risque majeur » a été finalisé et un exercice qui mobilisera le SDIS77 sera réalisé durant l'année.

En cas de besoin, les documents sont accessibles par les forces de l'ordre et les services de secours.

Le cycle de formation par le SDIS77 est reprogrammé pour cette année avec un cycle de remise à niveau pour certains personnels.

12. Proposition d'attribution d'un des logements de fonction alloué au collège

Le Président du CA présente la proposition de répartition d'attribution des logements de fonction alloué au collège (cf. pièce jointe).

La répartition et l'attribution sont adoptées à l'unanimité.

13. Décision budgétaire modificative

Le Président du CA informe les administrateurs que le collège a obtenu une dotation supplémentaire de 5647€, après la réévaluation des effectifs faisant suite aux arrivées tardives.

La parole est donnée à madame Troadec qui présente la répartition de cette dotation (1000€ pour les copies, 2000 € pour les réparation et l'entretien, 2000 € pour les télécommunications, 647€ pour l'eau)

La répartition est adoptée à l'unanimité.

14. Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation de conventions :

Le Président du Conseil d'administration présente les différentes conventions.

- Utilisation du parc du Jard – IME de Voisenon : dans le cadre de l'Éducation physique et sportive, les professeurs de la discipline organisent l'activité course d'orientation pour les classes de 4^{ème} dans un site plus appropriée à cette dernière.
Afin d'alléger le calendrier, les professeurs ont décidé de pratiquer cette sur le mois d'octobre et non plus en avril-mai. En conséquence, le Président du CA demande l'autorisation de signature à ce premier CA de l'année.

- Convention pluriannuelle d'objectifs modifiée – CAMVS :

Le Président du CA présente aux administrateurs la convention modifiée avec la CAMVS.

Suite aux interrogations exprimées en conseil d'administration concernant la formulation de certaines parties, la convention a été retravaillée par les services de la CAMVS. Le Président du CA précise les modifications.

Le Conseil d'Administration autorise la signature des conventions à l'unanimité. (12 votants)

15. Questions diverses. :

- Avis du conseil d'administration sera sollicité sur la création de classes à horaires aménagés danse (CHAD) au sein de l'établissement

Le Président du CA souhaite recueillir l'avis des administrateurs sur l'opportunité d'une demande de création d'une classe à horaires aménagés -danse-. Cette classe serait issue d'un partenariat avec le conservatoire de Melun et permettrait le développement culturel autour de la danse (classique et/ou autres), et permettrait également de développer l'ouverture et le travail sur l'égalité filles/garçons.

La CHAD a vocation en complément des activités spécifiques à intégrées des enseignements complémentaires en EPS, en SVT ou en éducation musicale.

Le CA donne un avis favorable à l'unanimité.

- Le président du conseil d'administration présente une convention avec l'Association de prévention melunaise (APAM). Le Conseil d'Administration autorise la signature de la convention à l'unanimité. (12 votants)

- Présentation de l'organisation du service durant les petites vacances de l'année scolaire 2019/2020.

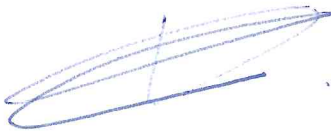
Le Président du CA présente aux administrateurs les modalités d'organisation et le calendrier des petites vacances scolaires sur l'année 2019/2020.

Le Président du CA informe les administrateurs que les deux prochains conseils d'administration auront lieu les **mardi 05 novembre 2019** et **jeudi 28 novembre 2019**.

20 h05 : L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration est clos.

Le secrétaire

M. Lecaudé



Le Chef d'établissement



P. Fortin

077 0033 T
Collège "Les Capucins"
Route de Voisenon
77000 MELUN
Tél. 01 60 68 69 30
Fax 01 64 52 85 45



Collège Les Capucins
MELUN


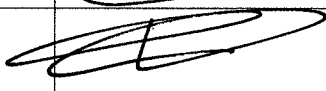
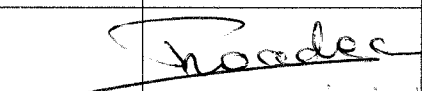
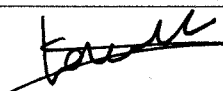
Route de Voisenon
77000 MELUN








☎ : 01.60.68.69.30
☎ : 01.64.52.85.45


ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Réunion du Conseil d'Administration du 26/09/2019

LISTE D'EMARGEMENT

Nom des membres du CA	Titulaires	Suppléants	
	Signature	Nom	Signature
Membres de droit :			
M. FORTIN Pascal		Pas de suppléants	
M. LECAUDE Rémi			
Mme TROADEC Annette			
Mme LARDERET Anaïs			
Représentant de la Collectivité de Rattachement			
Mme BEAULNES-SERENI Nathalie	<i>épousée</i>		
Mme BARGE-POUY Anne-Valérie	<i>épousée</i>		
Représentants communaux			
M. RODRIGUEZ Jean-Pierre	<i>le usé .</i>		
Mme. ASTRUC Patricia			
Personnalités qualifiées			
		Pas de suppléants	

Nom des membres du CA	Titulaires	Suppléants	
	Signature	Nom	Signature
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation			
M. DAUBARD Eric			
Mme DEBATTY Oriane			
M. HACQUARD Guillaume			
Mme RANGER Alexandra			
M. MARTIN Cyril			
Mme BORGNA Margaux			
Représentant des personnels ATOS			
Représentants des parents d'élèves			
Mme ANANI Fatima	excusée		
Mme MAZOUNI Samia	absente		
M. MAJKOWSKI Vincent	excusé		
Mme BEDDA Zaïna			
Mme DACALOR Catherine	excusée		
M. MACHEMACHI Mohamed	excusé		

Nom des membres du CA	Titulaires	Suppléants	
	Signature	Nom	Signature
Représentants des élèves			
GANA Inâs			
ZEGHOUDI Hichem			
Invités			



Collège Les CAPUCINS - MELUN

Les indicateurs de l'établissement en 3 points :

La réussite aux examens

L'orientation

Les indicateurs de vie scolaire



Collège Les CAPUCINS - MELUN

La réussite aux examens : le DNB

59 élèves ont obtenu le DNB, soit **84,3%** des élèves inscrits
(91 % l'an dernier)

37 mentions, soit **63 %** des admis. (65 % l'an dernier)

4 mentions TB, soit **6,8 %** (11 % l'an dernier)

11 mentions B, soit **18,5 %** (18 % l'an dernier)

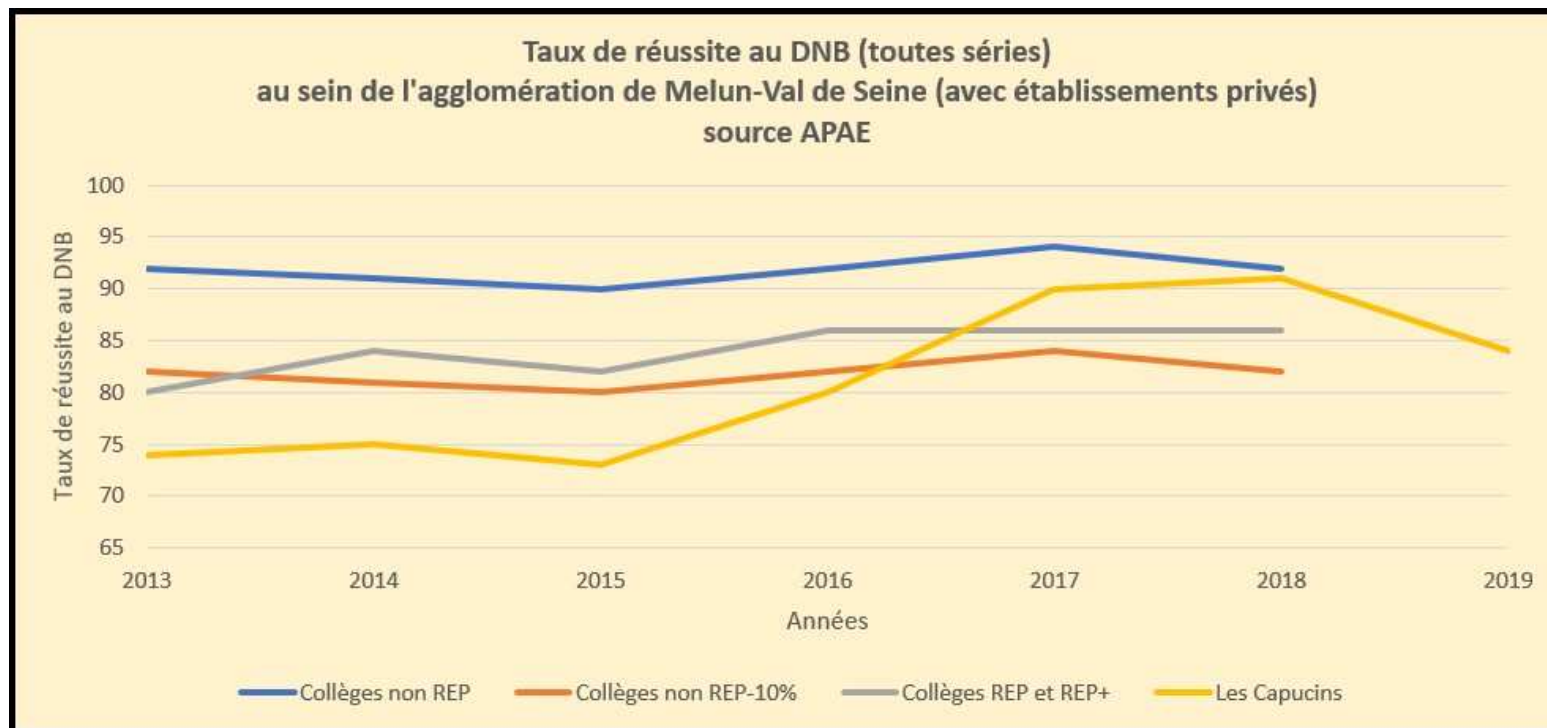
22 mentions AB, soit **37 %** (36 % l'an dernier)

DNB 2018					
Français	Maths	HGMC	Sciences	Oral	S4C
7,2	6,7	10,8	11,5	16,2	298,2
9,05					14,91
DNB 2019					
Français	Maths	HGMC	Sciences	Oral	S4C
8,09	5,25	8,68	8,55	14,54	295,29
7,64					14,76



Collège Les CAPUCINS - MELUN

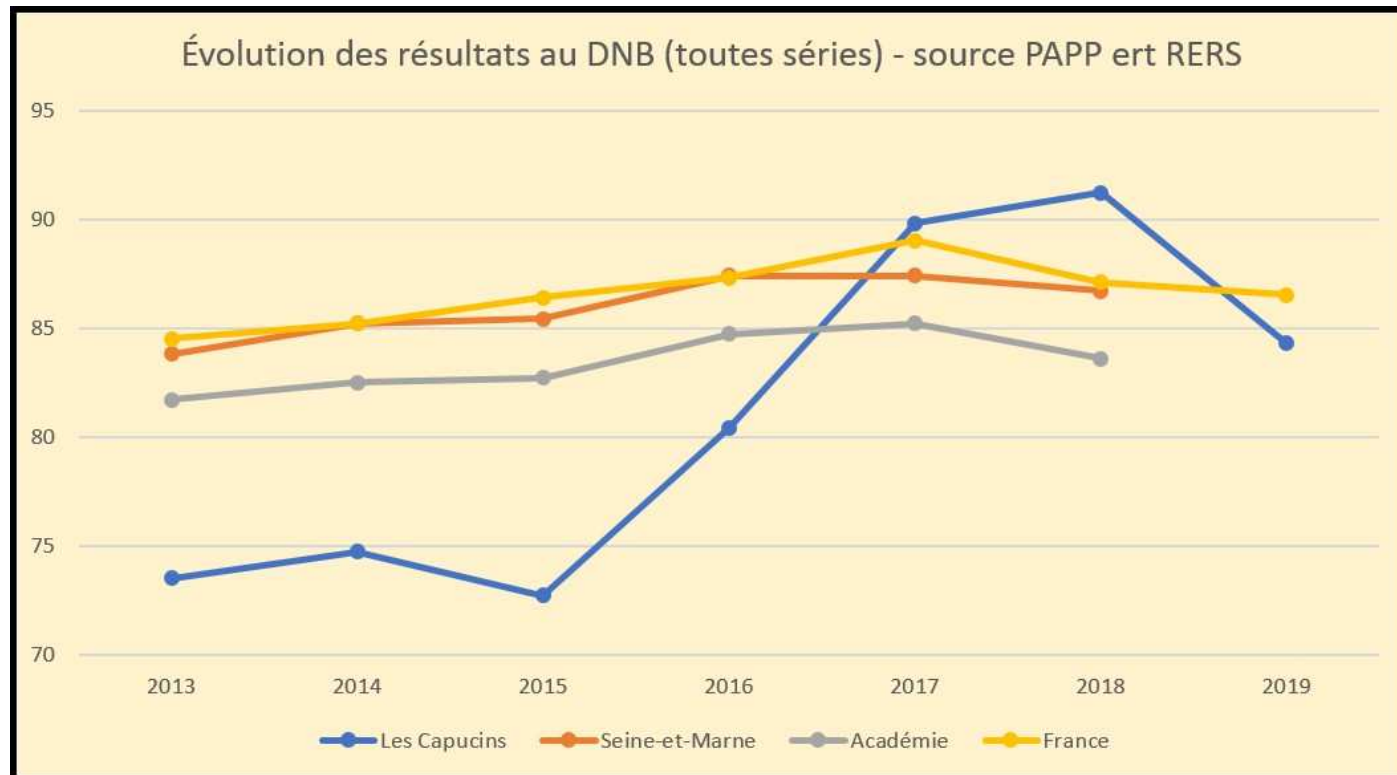
La réussite aux examens : le DNB





Collège Les CAPUCINS - MELUN

La réussite aux examens : le DNB

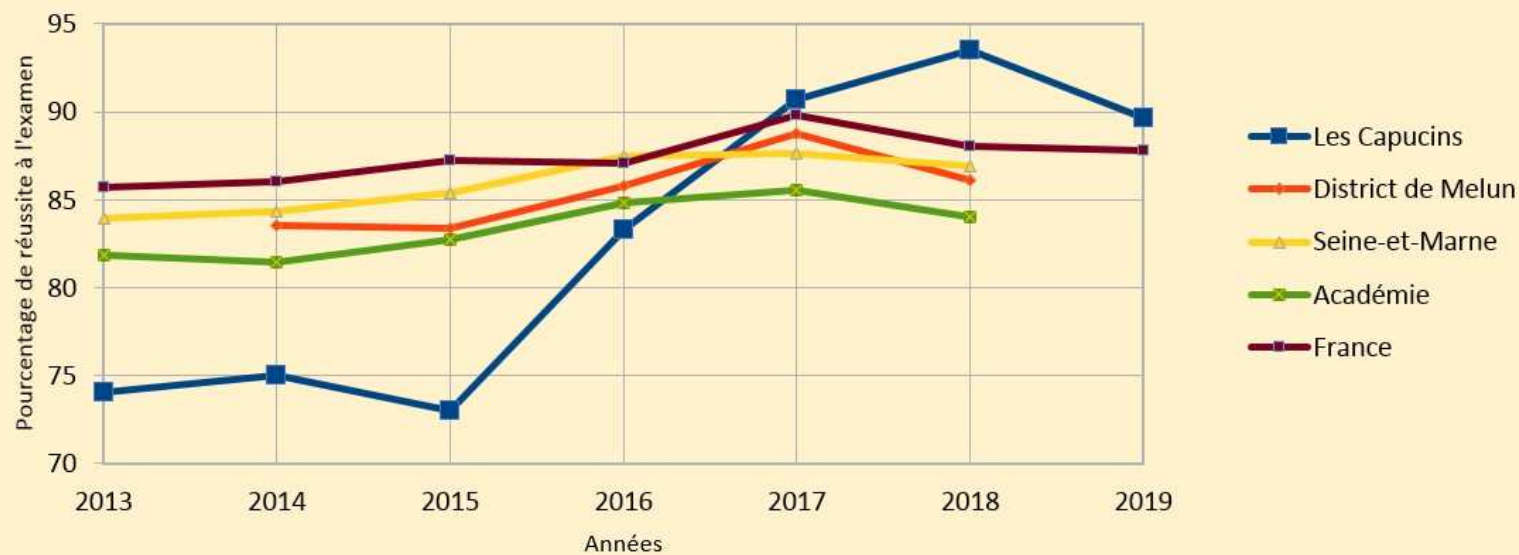




Collège Les CAPUCINS - MELUN

La réussite aux examens : le DNB

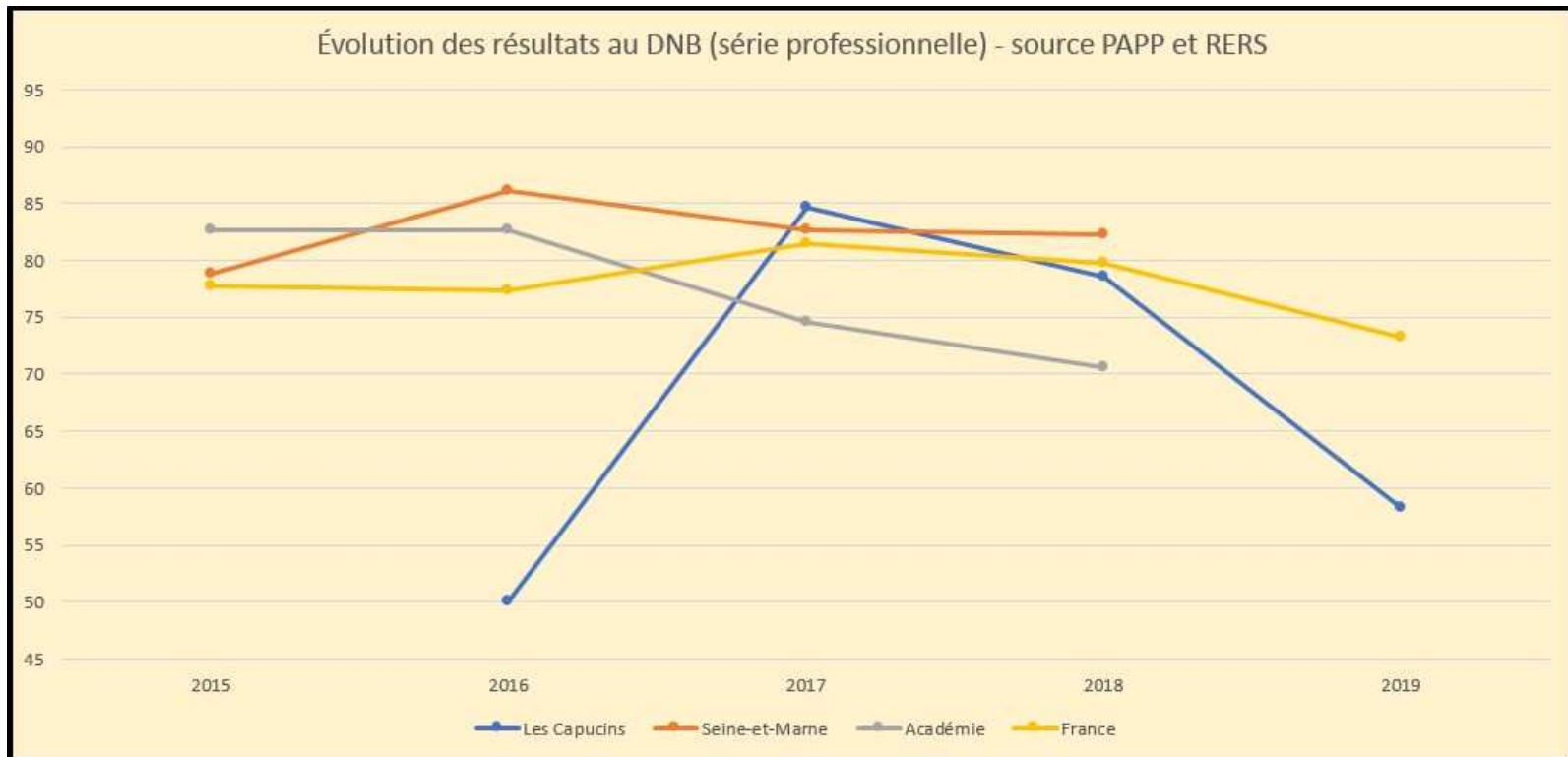
Evolution des résultats au DNB (série générale) - source PAPP et RERS





Collège Les CAPUCINS - MELUN

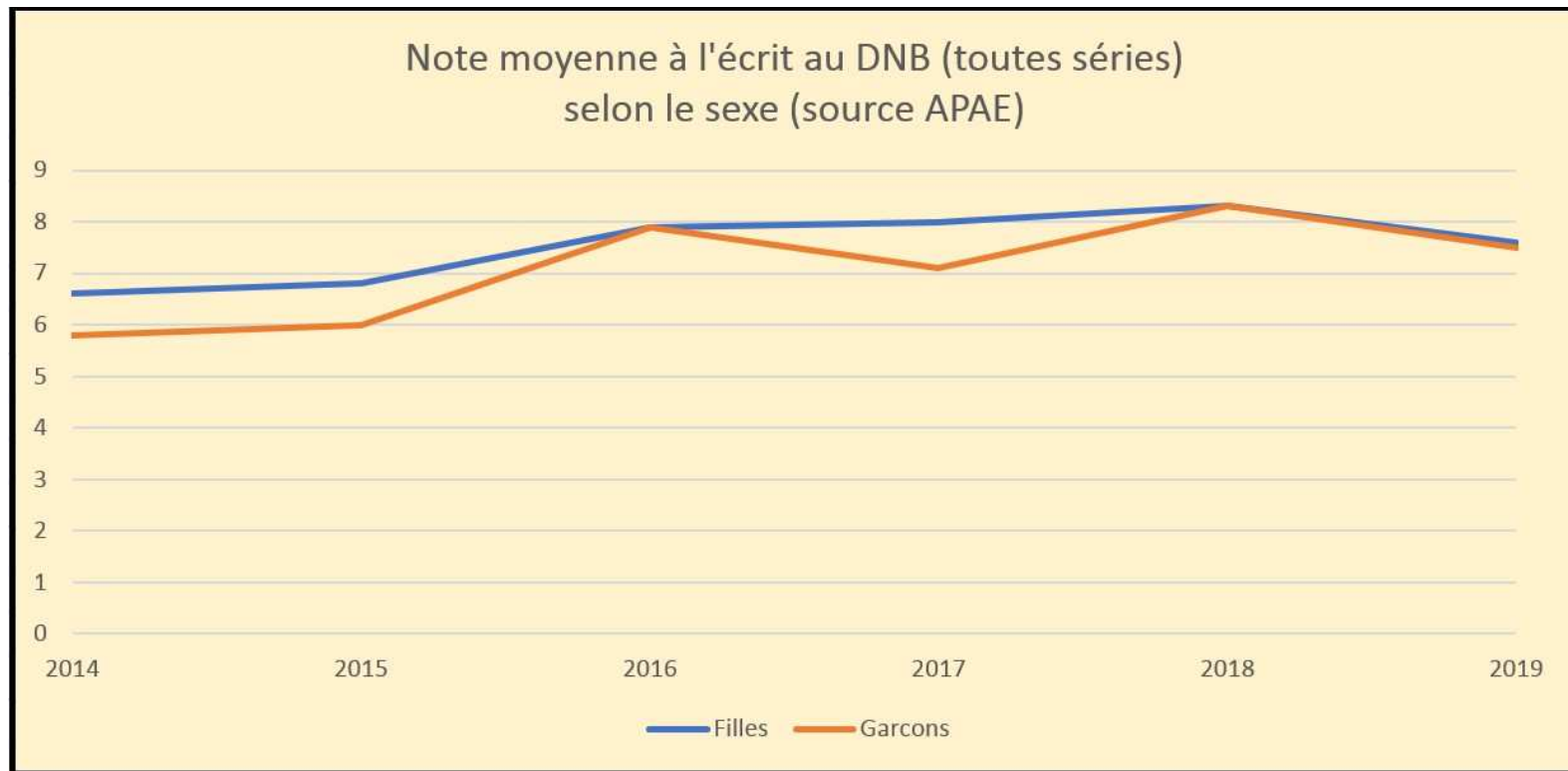
La réussite aux examens : le DNB





Collège Les CAPUCINS - MELUN

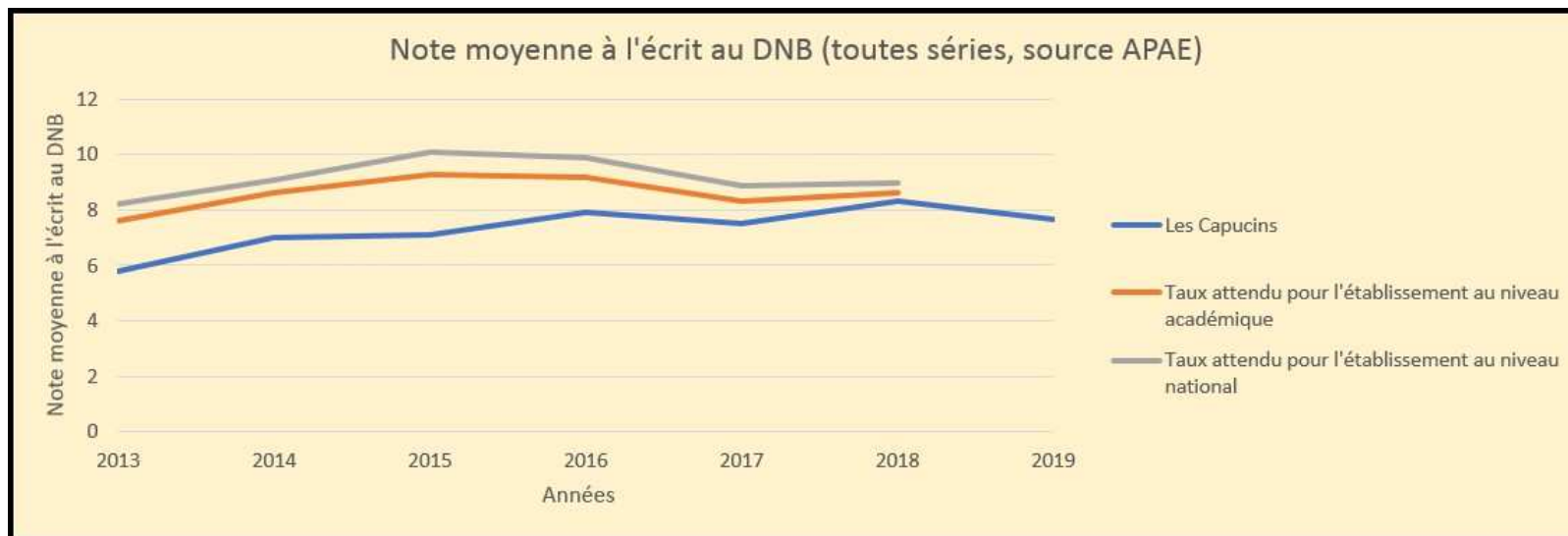
La réussite aux examens : le DNB





Collège Les CAPUCINS - MELUN

La réussite aux examens : le DNB





Collège Les CAPUCINS - MELUN

La réussite aux examens : le CFG et le DELF

	2018	2019
CFG	100 %	100 %
DELF A2	72,3 %	92,8 %



Collège Les CAPUCINS - MELUN

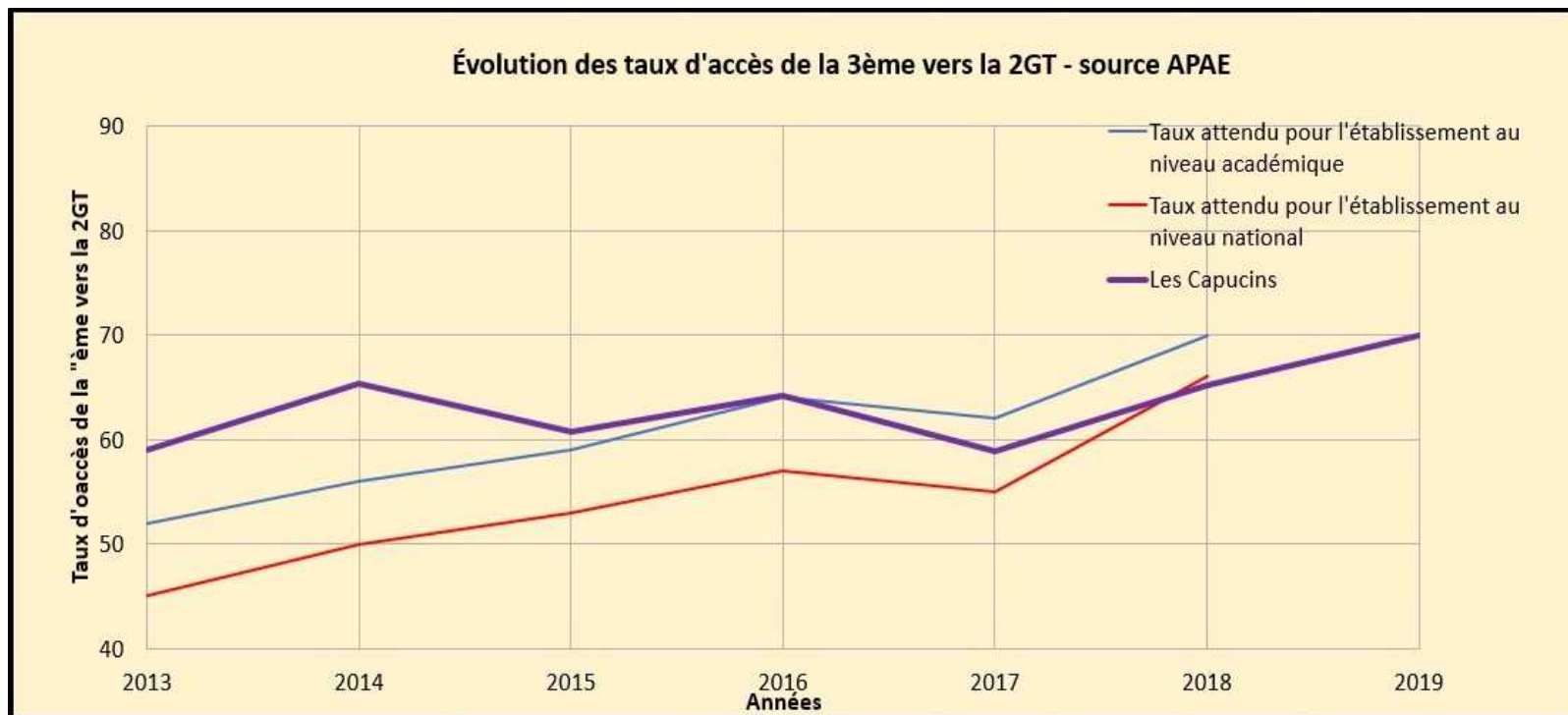
L'orientation à l'issue de la troisième

En %	2GT	2PRO et CAP	Redoublement
2018	64,5	35,5	0
2019	70	30	0



Collège Les CAPUCINS - MELUN

L'orientation à l'issue de la troisième





Collège Les CAPUCINS - MELUN

Les principaux indicateurs de vie scolaire

Les manquements												Les punitions								
Absences			Retards						Oublis de carnet			Retenues						Exclusions de cours		
			Retards			Dont retard entre deux cours						Retenues			Retenues du mercredi					
16/17	17/18	18/19	16/17	17/18	18/19	16/17	17/18	18/19	16/17	17/18	18/19	16/17	17/18	18/19	16/17	17/18	18/19	16/17	17/18	18/19
4,3	3,1	3,9	1850	1310	829	666	394	245	464	457	543	709	1021	903	132	70	35	519	514	210

Les mesures disciplinaires																		
Les mesures disciplinaires du chef d'établissement												Le conseil de discipline						
Avertissements			Blâmes			Exclusions temporaires de classe / Inclusions / Exclusions internes			Exclusions temporaires de l'établissement			Nombre			Nombre de conseils de discipline ayant donné lieu à exclusion définitive de l'établissement			
16/17	17/18	18/19	16/17	17/18	18/19	16/17	17/18	18/19	16/17	17/18	18/19	16/17	17/18	18/19	16/17	17/18	18/19	
31	15	21	0	3	3	100	104	73	49	32	14	7	10	5	6	7	4	



Collège Les CAPUCINS - MELUN

Les indicateurs de vie scolaire : l'absentéisme*

TAUX D'ABSENTEISME*

**le taux d'absentéisme correspond au rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées par mois ou plus sur l'effectif total (définition de la DEPP).*

	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	
proportion d'élèves absents en collège en 2016-2017 <i>(note d'information DEPP n°18.06-mars 2018)</i>	1,6	1,5	2,2	2,1	3,6	2,1	4,2	2	5,3	moyenne 2016-2017 = 2,7
proportion d'élèves absents au collège LES CAPUCINS en 2017-2018 <i>[(nombre d'élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées un mois donné) x 100] / (effectif total un mois donné)</i>	0	0,62	1,53	0,91	0,85	1,16	1,42	0,84	7,24	moyenne 2017-2018 = 1,4
proportion d'élèves absents au collège LES CAPUCINS en 2018-2019 <i>[(nombre d'élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées un mois donné) x 100] / (effectif total un mois donné)</i>	0,57	0,28	1,43	1,4	1,65	1,37	1,34	2,38	1,85	moyenne 2018-2019 = 1,36



Collège Les CAPUCINS - MELUN

Les indicateurs de vie scolaire : les sanctions par niveaux

2018-2019		6eme	5eme	4eme	3eme	établissement
Avertissement		6	8	6	1	21
Blâme		0	0	2	1	3
Inclusion		13	15	28	16	72
	dont sursis	1	3	4	1	9
	nombre de jours d'inclusion	13	16	33	16	78
Exclusion		0	6	4	4	14
	dont sursis	0	1	0	2	3
	nombre de jours d'exclusion	0	19	17	11	47
jours pris en charge Alternative suspension		0	13	7	0	20
Nombre d'élèves sanctionnés		13	19	20	13	65
Nombre d'élèves sanctionnés à plusieurs reprises		3	7	12	5	27



Collège Les CAPUCINS - MELUN

Les indicateurs de vie scolaire : les sanctions par sexe

2018-2019		6eme		5eme		4eme		3eme		établissement	
		fille	garçon	fille	garçon	fille	garçon	fille	garçon	fille	garçon
Avertissement		6		8		6		1		21	
		0	6	2	6	3	3	1	0	6	15
Blâme		0		0		2		1		3	
		0	0	0	0	0	2	0	1	0	3
Inclusion		13		15		28		16		72	
		4	9	1	14	11	17	4	12	20	52
	dont sursis	1		3		4		1		9	
		1	0	0	1	1	3	1	0	3	6
	nombre de jours d'inclusion	13		16		33		16		78	
		4	9	1	15	12	23	5	11	23	55
Exclusion		0		6		6		4		16	
		0	0	3	3	0	6	2	2	5	11
	dont sursis	0		1		0		2		3	
		0	0	1	0	0	0	2	0	3	0
	nombre de jours d'exclusion	0		19		17		11		47	
		0	0	6	13	0	17	0	11	6	41
	jours pris en charge Alternative suspension	0		13		7		0		20	
		0	0	0	13	0	7	0	0	0	20
Nombre d'élèves sanctionnés		13		19		20		13		65	
		3	10	5	14	8	12	4	9	20	45
Nombre d'élèves sanctionnés à plusieurs reprises		3		7		12		6		28	
		1	2	1	6	3	9	2	4	7	21



Collège Les CAPUCINS - MELUN

Les indicateurs de vie scolaire : les exclusions

	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	Année
Exclusion temporaire de la classe (inclusion)											
Nombre d'exclusion temporaire de la classe	4	5	15	3	9	8	6	8	12	3	73
dont sursis	1	2	2	0	0	0	1	1	2	0	9
Nombre de jours d'exclusion temporaire de la classe	5	4	13	3	11	10	9	9	11	3	78
Exclusion temporaire de l'établissement											
Nombre d'exclusion temporaire de l'établissement	0	1	2	1	2	0	1	3	2	2	14
dont sursis	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	3
Nombre de jours d'exclusion temporaire de l'établissement	0	2	8	3	8	0	5	15	6	0	47
dont prise en charge "Alternative suspension"	0	0	5	3	0	0	5	7	0	0	20
Nombre d'élèves exclus du collège Les Capucins en moyenne par jour de fonctionnement	0	0,15	0,44	0,22	0,47	0	0,37	1,11	0,38	0	0,314
Nombre d'élèves exclus de l'établissement en moyenne par jour de fonctionnement (étude de Benjamin MOIGNARD)	2,54	7,29	3,72	3,13	1,45	2,44	3,54	2,65	2,66	1,81	3,123



Collège LES CAPUCINS
Route de Voisenon - 77000 MELUN
Tél : 01 60 68 69 30 - Fax : 01 64 52 85 45
Ce.0770033t@ac-creteil.fr
<http://www.clg-capucins-melun.fr>

Document préparatoire au conseil d'administration du 26 septembre 2019

Objet : Approbation de la participation de l'établissement au dispositif de « l'école ouverte »

Conformément à la réglementation, sur le rapport du chef d'établissement, il est proposé au conseil d'administration d'approuver la participation de l'établissement au **dispositif de l'école ouverte** et d'autoriser le chef d'établissement à procéder au recrutement des intervenants et à signer, le cas échéant, les conventions nécessaires au fonctionnement du dispositif.

Pour information, le programme prévisionnel 2020 sera remis aux services du rectorat de Créteil à la fin du mois de novembre 2019. Comme cette année, il intégrera des activités qui se dérouleront le mercredi après-midi.

Les dates d'ouverture pour 2020 seront les suivantes :

Les mercredis après-midi durant la période scolaire de 13h00 à 15h00 : Atelier « cadets et cadettes de la sécurité civile » : 15/01, 22/01, 29/01, 05/02, 26/02, 04/03, 11/03, 18/03, 25/03, 01/04, 22/04, 29/04, 06/05, 13/05, 27/05, 03/06, 10/06, 09/09, 16/09, 23/09, 30/09, 07/10, 14/10, 04/11, 18/11, 25/11, 02/12, 09/12

Soit l'équivalent de **14 journées** d'activité.

Vacances d'hiver : 2 jours, les 10 et 11 février 2020

Vacances de printemps : 2 jours, les 06 et 07 avril 2020

Vacances d'été : 10 jours,

Juillet : les 4, 6, 7, 8, 9 et 10 juillet 2020

Août : les 25, 26, 27 et 28 août 2020

Vacances de la Toussaint : 2 jours, les 19 et 20 octobre 2020

Soit l'équivalent de **16 journées** d'activité.

Soit un total de **30 journées** d'activité

Le principal du collège,



Collège LES CAPUCINS
Route de Voisenon - 77000 MELUN
Tél : 01 60 68 69 30
Ce.0770033t@ac-creteil.fr
<http://www.clg-capucins-melun.fr>



ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE LES CAPUCINS PROGRAMME DE L'ANNÉE 2019 / 2020

I. Informations générales :

► Chaque établissement possède sa propre association sportive, pour permettre à tous les élèves qui le souhaitent, de découvrir, de s'exercer, de se perfectionner dans une ou plusieurs activités. Et cela, en continuité avec l'Éducation Physique et Sportive (EPS).

► La pratique se fait sur la base du volontariat. C'est-à-dire que l'élève choisit l'activité ou les activités qui l'intéressent et s'engage à s'y rendre régulièrement.

► Avec l'adhésion à l'AS, l'élève peut pratiquer une ou plusieurs activités (**voir tableau au verso**). L'élève pourra également, tout au long de l'année, **participer gratuitement** aux différentes sorties sportives organisées par les professeurs d'EPS.

► Chaque élève est sous la responsabilité du professeur référent durant les séquences d'entraînement et lors des compétitions.

► En raison de l'organisation de certaines compétitions le mercredi, certaines séquences d'entraînement peuvent être annulées ou remplacées.

► L'assemblée générale de l'Association Sportive se tiendra avant la fin du premier trimestre.

La participation aux entraînements et aux sorties sportives sera effective lorsque le dossier d'inscription complet aura été remis aux professeurs d'Éducation Physique et Sportive de l'établissement.

II. Dossier d'inscription pour pouvoir participer et obtenir la licence UNSS :

► Un chèque de **20 euros** établi à l'ordre de « Association Sportive collège Les Capucins » ou espèce, à transmettre sous enveloppe portant le nom de l'élève.

► Sous conditions de ressources, vous avez la possibilité d'utiliser le **Passeport Loisirs** de la Caf. Le formulaire de couleur verte sera adressé aux familles bénéficiaires au cours du mois de septembre 2019, il suffira ensuite de le faire compléter par le chef d'établissement et de le retourner à la Caf pour obtenir votre remboursement.

► Un engagement du sportif et une autorisation parentale



PLANNING DES ACTIVITÉS ASSOCIATION SPORTIVE



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
12h30 13h20	BASKET BASEBALL	CIRQUE GYM	VOLLEY BALL	HOCKEY BADMINTON	FUTSAL
14h30			FUTSAL		
16h 30					
16h30- 18h00	ATHLÉTISME	VOLLEY- BALL		ATHLÉTISME	

SORTIES SPORTIVES

Tournois et journées sportives (Handball, Tennis, Beach Volley, Escalade)
Sortie sportive à Paris pour les filles (Course, jeux, stands, animations en musique...)
Sortie à la base de loisir de Bois le roi (baignade, Beach volley, jeux, basket)
Sortie Bowling
Sortie à un match de Handball professionnel (Paris Bercy)
Sortie à une compétition d'athlétisme à Paris (Meeting de Paris Bercy)



CROSS du Réseau LES CAPUCINS

LUNDI 7 OCTOBRE 2019



Objectifs :

- Marquer un temps fort dans la vie du collège et du réseau d'éducation prioritaire renforcé, permettre un temps d'échange et de rencontre entre les différents personnels (enseignants du premier et du second degré, administration, agents techniques, personnels de santé, assistant d'éducation) et entre les élèves (du CM2 à la 3^{ème}).
- Faire rayonner l'image du collège par la présence de toute la communauté éducative.
- Proposer un contexte nouveau pour la pratique de la course de durée programmée dès le début de l'année scolaire au collège et dans les écoles du réseau.
- Permettre aux élèves de 5^{ème} de renforcer leur projet personnel de course en lien avec l'EPI 5^{ème} « corps, bien être, santé ».
- Permettre à chaque élève de s'inscrire dans un projet personnel et collectif, de donner le meilleur de soi-même pour tenter de remporter le cross (classement individuel et classement par classe).
 - o **Projet « Performance »** réaliser la course pour la majorité des élèves du collège dans un but de performance individuelle et collective.
 - o **Projet « Eco responsable »** participer à l'organisation du ravitaillement ou à l'action collective de déchets durant la course en effectuant 1 tour en marchant pour ramasser le plus de déchets possibles (5 à 6 élèves dispensés).
 - o **Projet « Santé »** substituer la course de performance à un parcours d'ateliers sportifs adaptés pour les élèves en grande difficulté physique notamment en surpoids ou asthme important (3 à 4 élèves).
- Valoriser l'image des élèves. En effet, sous le regard de leurs professeurs, les élèves donnent une autre image d'eux-mêmes. Certains élèves en difficulté scolaire ont l'occasion de se rattraper sur cette épreuve et de reprendre confiance en eux.
- Associer le cross du collège au projet ELA et permettre aux élèves de s'inscrire à l'action « Mets tes baskets et bats la maladie » afin de récolter un maximum de don pour l'association et permettre aux élèves d'exercer un acte de citoyenneté.
- Promouvoir l'association sportive au sein du collège (activité athlétisme). Préparer éventuellement les futurs élèves pour le Cross District.

Déroulement :

La matinée du **lundi 07 octobre** sera organisée en deux temps de 8h05 à 10h et de 10h15 à 12h05 pour permettre à tous les élèves de participer à l'épreuve du Cross du collège.

L'après-midi du lundi 7 octobre 2019 étant un après-midi consacré aux temps de formation et de concertation pédagogique, aucun cours ne sera dispensé l'après-midi. Aucun cours d'EPS ne sera dispensé le lundi 7 octobre 2019.

Les élèves de 6ème / 5ème se présentent **tous** au collège à 8h00 pour participer au cross. A l'issue de celui-ci, les enseignements se dérouleront conformément à l'emploi du temps (hors EPS)

Les élèves de Cm2 se présentent à 8h45 sur le plateau sportif du lycée. Les enseignants amènent les 2 classes de Cm2 sur le plateau sportif et les installent dans la zone d'attente, assis et rangés par classe.

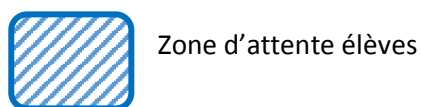
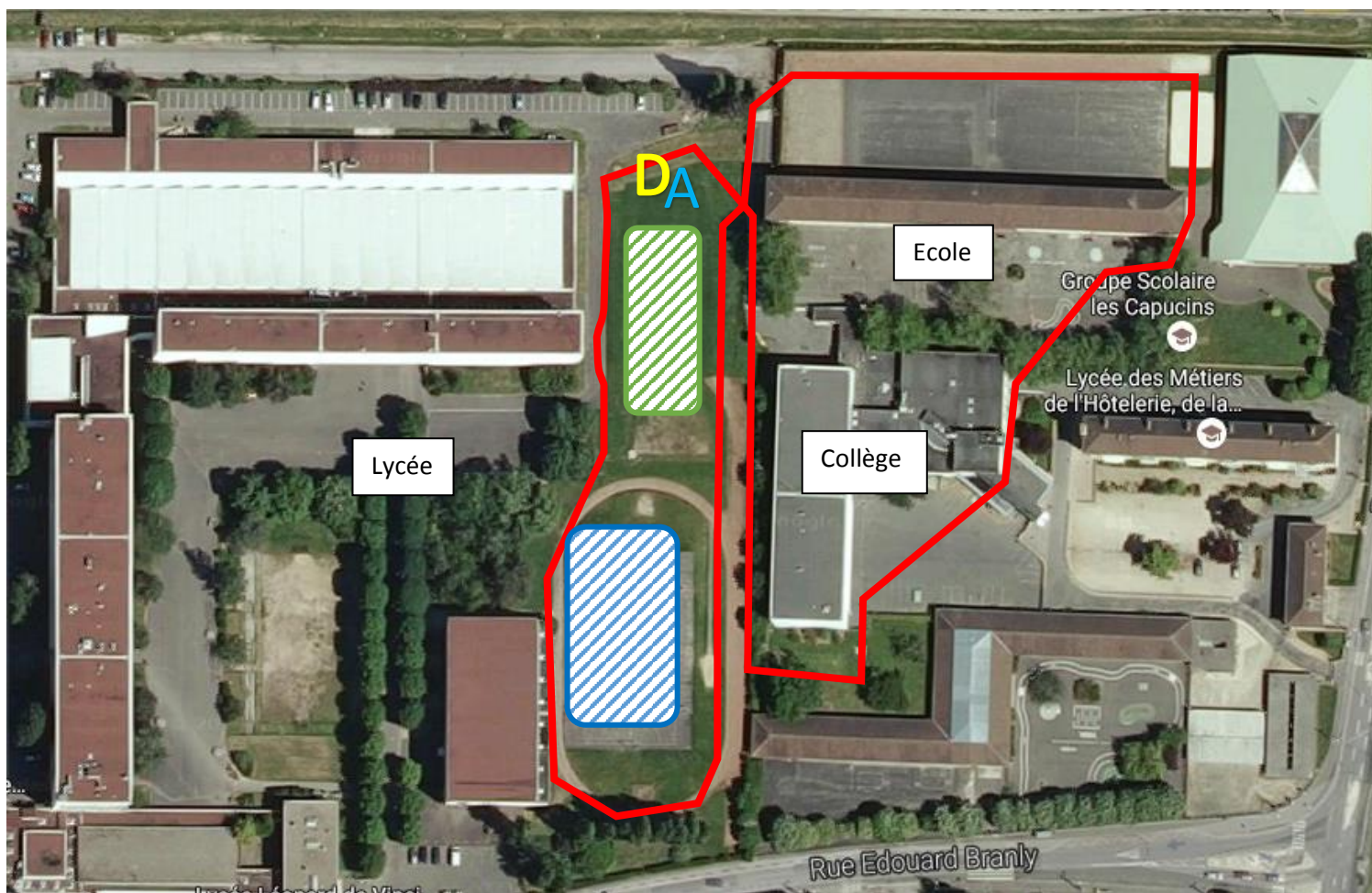
Les élèves de 4ème / 3ème se présentent au collège conformément à leur emploi du temps (**les élèves de 3°2 et de 3°4 sont dispensés du cours d'EPS et se présentent à 10 heures**).

Les élèves de la classe UPE2A sont intégrés à leur classe banale de référence, en conséquence, les élèves de 6èmes / 5èmes courent à 8h00 et les 4èmes / 3èmes courent à 10h15.

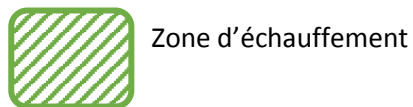
Les récompenses seront remises aux élèves le mardi 8 octobre à 15h20 dans la cour de récréation

Heure	Déroulement	Durée
8h05	Appel –Déplacement	10 min
8h 15	Prise en main – explication	10 min
8h 25	Echauffement garçons	15 min
8h 40	1 ^{ère} course 6° 5° Garçons (+ <i>Echauffement filles</i>)	20 min
9h 00	2 ^{ème} course 6° 5° Filles (+ <i>Echauffement Cm2</i>)	20 min
9h 20	3 ^{ème} course CM2	15 min
9h 35	Rassemblement –Appel	10 min
9h 45	Résultats individuels des 3 courses (1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème})	10 min
9h 55	Déplacement	5 min
RECREATION		
10h15	Appel –Déplacement	5 min
10h 25	Prise en main – explication	10 min
10h 35	Echauffement garçon	15 min
10h 50	1ere course 4° 3° Garçons (+ <i>Echauffement fille</i>)	25 min
11h 15	2eme course 4° 3° Filles	25 min
11h 40	Rassemblement –Appel	10 min
11h 50	Résultats individuels des 2 courses (1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème})	10 min
12h 00	Déplacement	5 min

Le parcours :



Zone d'attente élèves



Zone d'échauffement

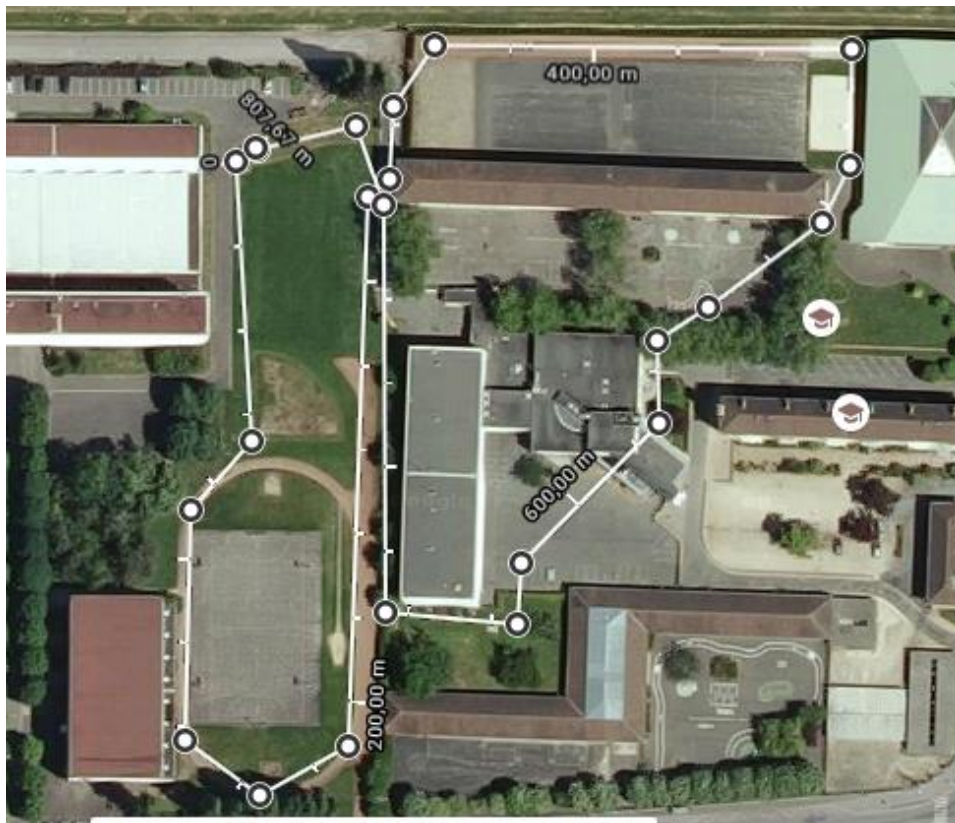
D Départ

A Arrivée

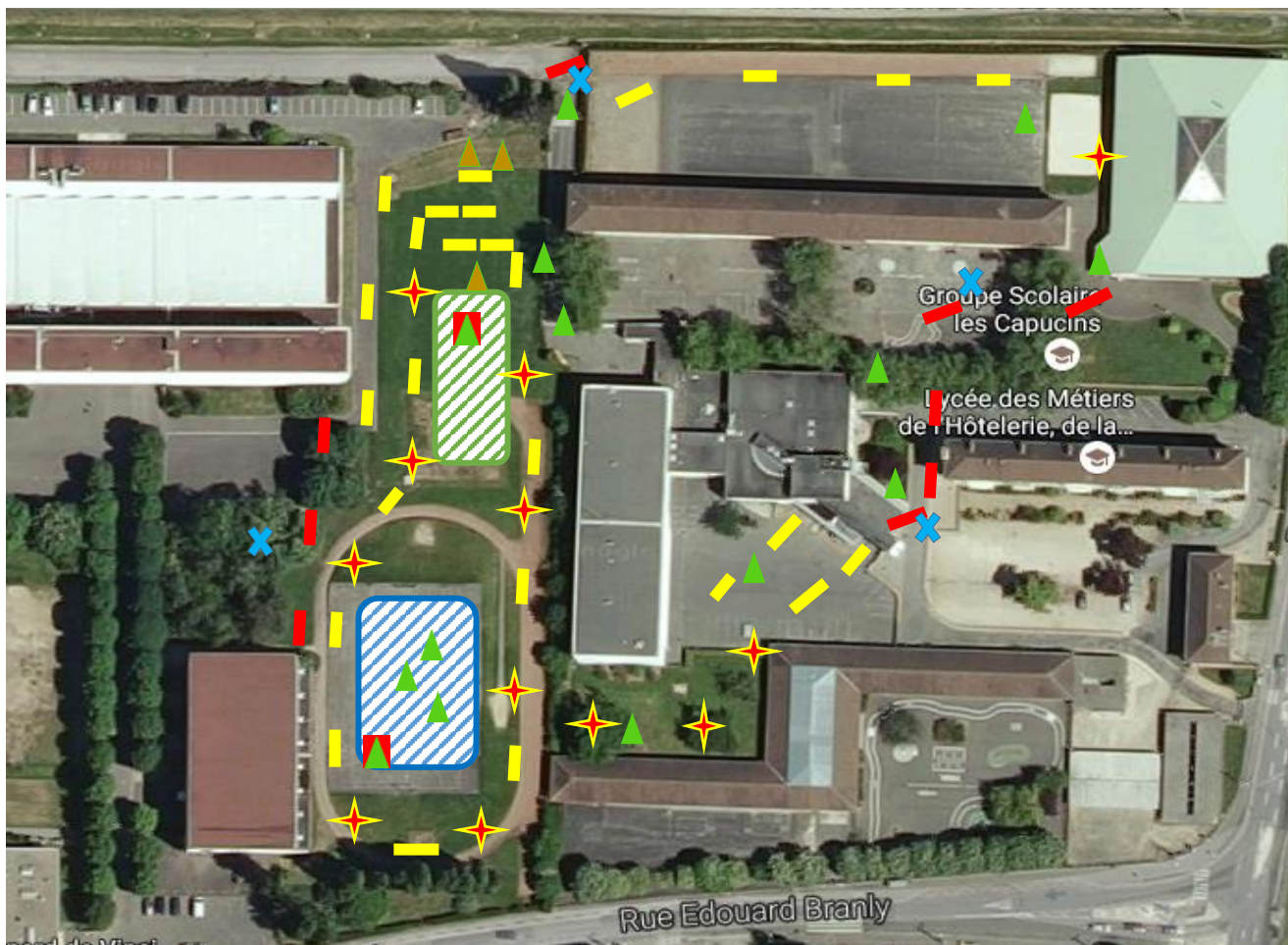
Parcours 6^{ème} et 5^{ème} : Les élèves réalisent deux fois le parcours (soit 1600m). Au premier tour, les élèves se font pointer sur le dossard (surligner, cocher, marquer d'un trait de couleur ...) pour signaler leur premier passage.

Parcours CM2 : Les élèves réalisent deux fois le parcours (soit 1600m). Au premier tour, les élèves se font pointer sur le dossard (surligner, cocher, marquer d'un trait de couleur ...) pour signaler leur premier passage.


Parcours 4^{ème} et 3^{ème} : Les élèves réalisent trois fois le parcours (soit 2400m). Au premier tour et second tour. Les élèves se font pointer sur le dossard (surligner, cocher, marquer d'un trait de couleur ...) pour signaler leur premier et second passage.





Les dispositifs de sécurité :




1^{er} Niveau de sécurité et balisage : 9 Barrières + Rubalise (à 8 m du parcours).

 Limite et zone d'arrêt pour séparer le public extérieur (lycéen, parent) du public du collège (élèves et personnels).

 **2^{ème} Niveau de sécurité et balisage :** Personnels avec gilet jaune pour prévenir, avertir, stopper les flux du public extérieur (5 à 8 m du parcours).

 **3^{ème} Niveau de sécurité et balisage :** 30 Barrières + 15 Piqués + Rubalise (Parcours).
Délimiter le parcours et le chemin à prendre pour les élèves.

 **4^{ème} Niveau de sécurité et balisage :** Personnels en poste de surveillance pour réguler les flux et encourager les élèves.





Zone d'attente élèves



Zone d'échauffement



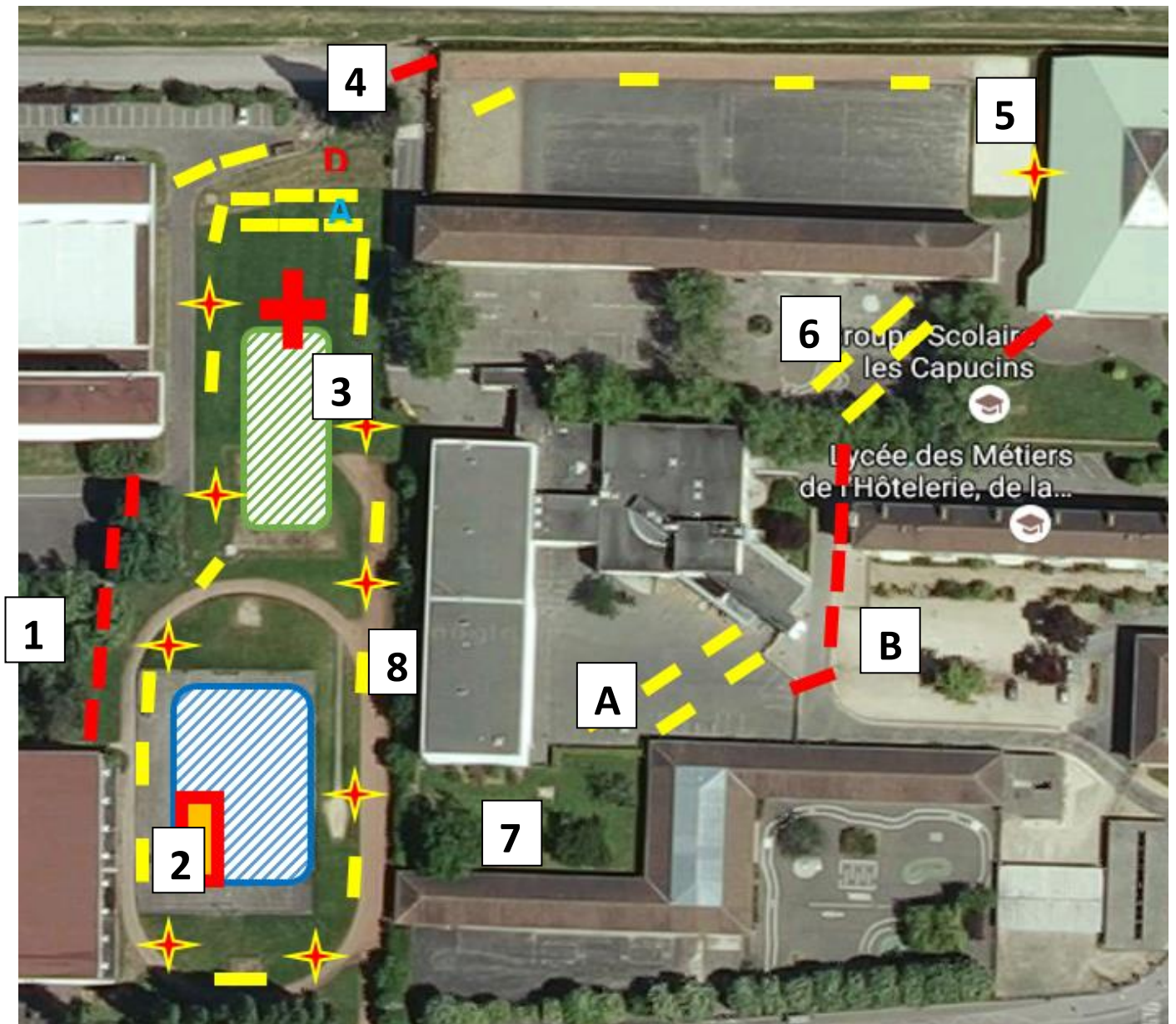
Répartition du personnel :

5	Personnels avec gilet jaune pour prévenir, avertir, stopper les flux du public extérieur.	
10	Personnels, parents en poste de surveillance pour réguler les flux et encourager les élèves.	
3	Poste de secours pris en charge par l'Agent de Prévention et de Sécurité Ravitaillement Infirmière scolaire à disposition au sein de l'établissement	
3	Enseignant EPS qui gère le départ puis l'arrivée Enseignant EPS gère la course au bureau Enseignant EPS qui régule, anime le plateau sportif	

Matériels nécessaires :

<p>Mairie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40 Barrières 	<p>Club d'athlétisme de Fontainebleau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 piquets - 3 tonnelles
<p>Equipe EPS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossards ELA par l'équipe EPS - 1 PC pour enregistrer les résultats fournit personnellement par l'équipe EPS (LOGI CROSS) (Besoin d'un ordinateur fiable, possédant Microsoft office + LOGICROSS) 	<p>Collège :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rubalise - 1 liste élève par prof pour pointer les élèves (Avant et après la course) - 6 tables : 2 pour l'arrivée, 2 pour le stand nourriture, 1 table pour l'infirmerie - 8 chaises - Collations (1 fruit, 1 boisson) - La sono et le micro pour animer le cross
<p>Elève :</p> <p>Tenue EPS (baskets de sport, survêtement)</p>	

REPARTITION DES POSTES DE SECURITE



Lundi 07 Octobre 2019 de 8h à 10h

De 8h00 à 8h25 : Dépôt des cartables en salle polyvalente, déplacement vers le plateau d'EPS, installation des élèves (assis en colonne par classe).

XXXX avec les 5°1, XXXX avec les 5°2, XXXX avec les 5°3, XXXX avec les 5°4, XXXX avec les 5°5, XXXX avec les 6°1, XXXX avec les 6°2, XXXX avec les 6°3 et XXXX avec les 6°4.

De 8h25 à 8h30 : Déplacement des enseignants de surveillance vers les postes de surveillance.

De 8h40 à 9h40 : Courses des 6°/5° (garçons), des 6°/5° (filles) et de CM2

Répartition des postes de surveillance

	8H30	9H10
Départ –Arrivée Contrôle tour	M. Rutschmann	
Arrivée Ordinateur	Mme Borgna	
Départ –Arrivée Contrôle espace Course, échauffement	M. Bouacha	
1	XXXX	
2	4 x XXXX	
3	2 x XXXX	
4	XXXX	
5	XXXX	
6	XXXX	
7	XXXX	
8	XXXX	
Surveillance cour (A)	XXXX	
Surveillance Parking Portail collège (B)	XXXX	
Ravitaillement, Infirmerie	2 x XXXX	
Média	XXXX	

De 9h40 à 9h45 : Déplacement des enseignants de surveillance des postes de surveillance vers le plateau d'EPS.

De 9h45 à 10h00 : Rassemblement, résultats et retour vers la cour de récréation et récupération des cartables.

XXXX avec les 5°1, XXXX avec les 5°2, XXXX avec les 5°3, XXXX avec les 5°4, XXXX avec les 5°5, XXXX avec les 6°1, XXXX avec les 6°2, XXXX avec les 6°3 et XXXX avec les 6°4.

Lundi 07 Octobre 2019 de 10h10 à 12h05

De 10h10 à 10h35 : Dépôt des cartables en salle polyvalente, déplacement vers le plateau d'EPS, installation des élèves (assis en colonne par classe).

XXXX avec la 3°1, XXXX avec la 3°2, XXXX avec la 3°3, XXXX avec la 3°4, XXXX avec la 4°1, XXXX avec la 4°2, XXXX avec la 4°3 et XXXX avec la 4°4

De 10h35 à 10h40 : Déplacement des enseignants de surveillance vers les postes de surveillance.

De 10h50 à 11h40 : Courses des 4°/3° (garçons), des 4°/3° (filles)

Répartition des postes de surveillance

	10h40	11h15
Départ –Arrivée Contrôle tour	M. Rutschmann	
Arrivée Ordinateur	Mme Borgna	
Départ –Arrivée Contrôle espace Course, échauffement	M. Bouacha	
1	XXXX	
2	4 x XXXX	
3	2 x XXXX	
4	XXXX	
5	XXXX	
6	XXXX	
7	XXXX	
8	XXXX	
Surveillance cour (A)	XXXX	
Surveillance Parking Portail collège (B)	XXXX	
Ravitaillement, Infirmerie	2 x XXXX	
Média	XXXX	

De 11h40 à 11h45 : Déplacement des enseignants de surveillance des postes de surveillance vers le plateau d'EPS.

De 11h45 à 12h05 : Rassemblement, résultats et retour vers la cour de récréation et récupération des cartables.

XXXX avec la 3°1, XXXX avec la 3°2, XXXX avec la 3°3, XXXX avec la 3°4, XXXX avec la 4°1, XXXX avec la 4°2, XXXX avec la 4°3 et XXXX avec la 4°4



Collège LES CAPUCINS
Route de Voisenon - 77000 MELUN
Tél : 01 60 68 69 30 - Fax : 01 64 52 85 45
Ce.0770033t@ac-creteil.fr
<http://www.clg-capucins-melun.fr>

Document préparatoire au conseil d'administration du 26 septembre 2019

Objet : Proposition de répartition des logements de fonction affectés au collège des Capucins.

Depuis la décentralisation, les logements affectés aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL) appartiennent aux collectivités territoriales. Par ailleurs, le collège ne disposant en propre que d'un seul logement, une convention établie entre la municipalité de Melun et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne met à disposition de l'établissement deux logements afin que celui-ci dispose de la dotation minimale.

Le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne arrête chaque année, sur proposition du conseil d'administration, la répartition des logements des collèges (Code de l'éducation, article R216-17)

Les membres du Conseil d'administration d'un EPLE, sur rapport du chef d'établissement, proposent la répartition des logements de fonction entre les personnels de l'Etat et ceux de la collectivité territoriale de rattachement.

En conséquence, il est proposé aux administrateurs d'approuver la répartition suivante :

REPARTITION					
Type de logement	Affectation de logement	Dérogation	Nom de l'occupant	Fonction de l'occupant	Mode d'occupation
F4 85 m ²	Agent d'accueil	non	Mme LIEBART Valérie	ATTEE Accueil	NAS
F4 75 m ²	Gestionnaire	non	Mme TROADEC Annette	Adjoint- Gestionnaire	NAS
F6 150 m ²	Principal	oui non	M. LECAUDÉ Rémi	Principal adjoint	NAS NAS provisoire

NAS : nécessité absolue de service

1. L'appartement « agent d'accueil » est occupé en NAS par Mme LIEBART Valérie depuis Sept. 2004
2. Logement « gestionnaire » est occupé en NAS par Mme TROADEC Annette depuis Septembre 2001

Le principal du collège,

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

L'APAM – Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise – représentée par son Directeur, Monsieur **Slimane BOUKLOUCHE** dont le siège est situé 8 rue Camille Flammarion à Melun 77000,

Et

L'établissement scolaire : **Collège LES CAPUCINS**
Domicilié Route de Voisenon à MELUN – 77000
Représenté par Monsieur Le Principal – **Monsieur FORTIN**

Préambule :

« Les établissements scolaires, un axe stratégique d'intervention pour la prévention spécialisée ».

En effet, les interventions de la prévention spécialisée en direction des publics scolaires (collèges, lycées et lycées professionnels) constituent une orientation forte, puisque validées dans les orientations du Conseil Départemental.

Le cadre de référence de la prévention spécialisée et l'arrêté du 04 juillet 1972 et de ses circulaires d'application.

La loi de décentralisation de 1982 donne compétence aux Départements en matière de Protection de l'Enfance et d'Aide Sociale à l'Enfance.

Les principes de la Prévention Spécialisée sont rappelés :

- I. Absence de mandat nominatif
- II. Libre adhésion du public
- III. Respect de l'anonymat des jeunes et des familles

Le cadre de la loi du 06 janvier 1986, renforce la collaboration entre les équipes de prévention spécialisée et les Départements. Les missions de la prévention spécialisée s'adressent aux jeunes ayant de 11 à 21ans, avec une attention particulière en direction des 11/17 ans.

Cette politique de prévention, impulsée lors des orientations de 1999, répond au phénomène de rajeunissement du public des jeunes en risques de déviance ou d'exclusion, dont une des traductions est la montée des phénomènes de rupture scolaire et de violence au sein des établissements.

La mise en place d'une convention locale de partenariat vient donc formaliser cet engagement et fixer les axes d'intervention et de travail des équipes de prévention spécialisée de l'APAM au sein des établissements scolaires.

Enfin, ce partenariat qui existe maintenant depuis plusieurs années, n'aurait pu être réalisé sans la volonté et l'engagement des chefs d'établissements et des équipes pédagogiques qui les accompagnent.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Cette convention locale en faveur des jeunes collégiens et lycéens a vocation à constituer un cadre de référence, afin d'articuler le partenariat entre les établissements et la prévention spécialisée en formalisant les modes de collaboration permettant la prise en charge éducative des jeunes, et en constituant une passerelle entre le « dedans » et le « dehors ».

Ce partenariat devra faire l'objet d'une information en direction des familles, par l'établissement.

Enfin, les parties s'engagent à respecter et à préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel qu'elles pourraient échanger dans le cadre de la transmission d'informations, au regard du secret professionnel et des droits et libertés individuelles des personnes.

Article 2 : OBJECTIFS

- **Lutter contre les risques de déscolarisation et de décrochage scolaire :**
 - En permettant à l'élève, avec l'accord de l'équipe pédagogique et de la famille, de rencontrer un adulte référent « aidant » à un mieux être dans l'établissement,
 - En offrant la possibilité à l'élève et à sa famille de rencontrer l'équipe éducative à l'extérieur de l'établissement,
- **Promouvoir la citoyenneté :**
 - En favorisant les échanges et en portant des actions de sensibilisation, de prévention et de cohésion au sein de l'établissement,
 - En relayant le discours éducatif et en repositionnant l'établissement comme lieu de socialisation et d'apprentissage de la vie en société.

Article 3 : MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Participation au CESC : articuler l'intervention avec le projet d'établissement,
- Participer à des actions relevant du Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire,
- Présentation de l'équipe dans les classes de sixième : missions, lieux et modalités d'intervention à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement,
- Une présence hebdomadaire formalisée prévoyant un temps de rencontre avec l'interlocuteur de l'équipe nommé par l'établissement (C.P.E) pour le relais d'informations,
- Mise en place d'interventions thématiques en direction de classes ou de groupes constitués, en fonction de problématiques repérées,
- Mise en place d'ateliers ou d'actions collectives autour des notions liées au « bien vivre ensemble »,

Article 4 : EVALUATION

Afin d'assurer le suivi et la réalisation des objectifs, et d'apporter le cas échéant toutes les améliorations possibles à cette convention, les parties procéderont à une évaluation de sa mise en œuvre au cours du bilan annuel du CESC ou durant l'année en cas de nécessité.

Article 5 : DATE D'EFFET ET DUREE de la convention de partenariat

La présente convention de partenariat prendra effet à compter du jour de la signature pour les parties et pour une durée d'un an au terme du bilan.

Article 6 : MODIFICATION

Toute modification de la convention de partenariat devra faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Article 7 : RESILIATION

La présente convention de partenariat pourra faire l'objet d'une dénonciation par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé réception, moyennant un préavis de 3 mois.

Article 8 : Règlement des LITIGES

Tout litige susceptible de survenir dans l'application de la présente convention de partenariat fera l'objet d'une solution amiable entre les parties.

Fait à Melun, le 17 septembre 2019

Pour l'établissement,
Le Chef d'établissement,

Pour l'APAM,
Slimane BOUKLOUCHE, Directeur,


A.P.A.M.
Siège Social
8 rue Camille Flammarion
77000 MELUN
Tél. 01 60 68 49 78 - Fax 01 60 68 53 56
Courriel : apam-prev@wanadoo.fr